



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS
CLASSÉES

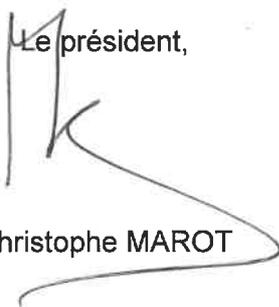
COMMUNIQUÉ DE PRESSE C o D E R S T

Séance du 20 juin 2022

- POINT N° 1 :** ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du Coderst du 21 avril 2022
- POINT N° 2 :** ✓ Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale à la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement pour la réalisation d'une liaison routière entre la RD1066 à Vieux-Thann et la RD351 à Leimbach communes de Vieux-Thann, Aspach-Michelbach, Leimbach
- POINT N° 3 :** ✓ Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation à M. Olivier Casetti d'utiliser l'eau prélevée par la source n° BSS004DDKQ en vue d'alimenter la ferme Langthal, 16 La Bourgonde à Sainte-Marie-Aux-Mines
- POINT N° 4 :** ✓ Projet d'arrêté préfectoral portant obligation de lutte contre les proliférations de chenilles processionnaires du pin et du chêne
- POINT N° 5 :** ✓ Demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine – pesticides et métabolites (présentation aux membres du Coderst)

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le président,


Christophe MAROT